

**1. Lecture de la proposition de dossier synthétique Graines de Maternelle à transmettre aux partenaires**

- Préciser la source de l'introduction
- Modifier le terme garde par accueil
- Rajouter un élément qui valorise l'importance qu'une bonne intégration de l'enfant par ses parents est le pari d'une scolarité plus régulière, qu'une intégration des parents pour des rapports sereins et constructifs avec l'école pour leur enfant....et donc gage de réussite (Complément apporté par Madame Massonneau : responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance - Lunéville)
- Développer l'objectif 2 avec par exemple « permettre aux parents de comprendre l'école en créant une relation de confiance à nourrir au fur et à mesure de la progression de l'enfant. »
- Spécifier dans les objectifs la possibilité d'accueillir aussi des enfants de 3 ans pour qui l'entrée en classe serait difficile
- Rajouter dans le planning prévisionnel que des indicateurs d'évaluation de l'action seront posés.

**2. Lecture d'une proposition de charte et correction (corrigé en PJ)**

- Rajouter « Graines de Maternelle n'est pas un mode de garde »
- **A oraliser pendant l'entretien avec les parents :** *L'enfant est intégrer à la classe lorsque l'enseignante en lien avec les parents le sent prêt. Il n'y a pas de règle. C'est selon chaque enfant. Un enfant de 3 ans qui ne serait pas bien dans la classe (pas prêt) pourrait avec ses parents s'ils en sont d'accord, passer un peu de temps avec eux sur Graines de Maternelle.*

**3. La question de la présence des parents sur Graine de Maternelle**

- la présence des parents n'est pas une obligation car certains parents connaissent l'école, ont déjà établi un rapport de confiance avec l'enseignante, (les enseignantes) (2<sup>ème</sup> enfant, ...)
- Il y a différentes modalités de présence des parents dans l'école : cf. tableau (autres actions parents) menées dans les écoles.

**4. Questionnements – propositions**

- Si un enfant ou une famille est « ciblé » (repéré par des partenaires) mais que dans son quartier, l'école maternelle n'est pas entrée dans GDM alors on peut lui proposer de l'envoyer sur une autre école ? oui si la famille est mobile. Cela n'oblige pas à rester toute la scolarité maternelle dans cette école éloignée. Un retour dans son quartier est souhaitable.
- L'idée initiale était que chaque école maternelle adhère à ce projet. Ce qui impliquait que 4 écoles maternelles accueillent les enfants de septembre à janvier – puis les 4 autres écoles de février à juin. Les enseignantes après cette première expérimentation, pensent difficile de mettre en place un tel dispositif avec toutes les écoles - La raison majeure :
  - si par exemple 6 enfants Graines de maternelle accueillis en première période (jusqu'en janvier) doivent intégrer un groupe classe qui compterait déjà (par ex) 24 enfants, l'enseignante se retrouve avec un groupe classe de 30. Ce qui irait à l'encontre des principes d'accueil des enfants en première année de maternelle.

Graines de Maternelle dispose de 5 matinées déchargées par l'enseignante en poste sur ce dispositif. Donc un maximum de 5 écoles . Proposition sera donc faite par l'IEN pour intégrer une nouvelle école à ce dispositif. Pour les 4 écoles volontaires en 2016/2017, souhait de se définir

« définitivement » pour l'année le plus tôt possible. Sauf si une école a trop peu d'élèves (cf. exemple des Cerisiers avec 2 enfants cette année) alors elle peut laisser son créneau à d'autres écoles volontaires. Cette mise entre parenthèse est alors pour un an mais elle n'est pas définitive. S'il y a 5 écoles maternelles partantes, le mercredi matin ne pourra plus être réservé à des actions spécifiques parents. Par contre il est envisageable sur le temps de Graines de Maternelle encadrés par l'enseignante et l'EJE de mettre en place ces temps spécifiques - Avec le soutien des partenaires (comme cette année avec Halima Lefevre, Béatrice Peltre, Séverine Novack...)

### **Calendrier**

Commission « inscription » fin avril : cela nécessite d'avoir une première tendance quant au nombre d'élèves à inscrire (les enseignantes verront avec les éléments qu'elles pourront trouver autour de l'école). Un lien devra être établi entre l'IEN et Mme BAGARD pour orienter éventuellement certaines dérogations.

- Fin avril début mai : les décisions du choix des écoles et des journées devront être prises afin de valider le fonctionnement et préparer les flyers pour communiquer.
- **Rencontre parents / enseignants avant la rentrée ?** L'action « Journée des maternelles » se transforme en « matinées des maternelles » (ou autres propositions : « *vers ma maîtresse* » « *bonjour maitresse !* » « *Bonjour l'école* » « *bonjour la maternelle* »). L'idée de ces matinées est d'une part que les enseignantes viennent rencontrer les enfants de 2 ans révolus et leurs parents dans les lieux d'accueil du jeune enfant pour raconter l'école et répondre aux premières interrogations des parents. Et d'autre part que les enseignantes mettent en place des accueils collectifs ou individuels des enfants et parents pour échanger sur une première rentrée « Graines de maternelle » et 3 ans. Les enseignantes se déplaceront vers les structures partenaires pour caler ces matinées. (trombinoscope en PJ avec Numéro de tél)

### **Rappel : demande de formation :**

- connaître les besoins des jeunes enfants / échanges entre les divers professionnels (à poursuivre) / formation des ATSEM (attention aux changements des personnels).

### **Autres**

- Demander aux directrices et enseignantes de noter les enfants qui sont les aînés, lors des inscriptions.
- **Quelle organisation de l'espace ?** selon les écoles, des solutions ont été trouvées. Le DRE pense pouvoir disposer d'un tout petit budget mais des visites dans les structures « petite enfance » seraient porteuses d'idées avant tout choix.
- **Le courrier de l'enseignante envoyé en été :** la trame de Mme REVEILLE sera envoyée par mail.
- **Question subsidiaire :** que peut-on répondre une famille demande d'inscrire son enfant pour toute la semaine ? Il est nécessaire de revenir à la Charte et d'argumenter que ce n'est pas un mode de garde. Les textes de références de l'Education nationale n'imposent une scolarisation qu'à partir de l'année des 3 ans sous réserve des possibilités d'accueil (cf. IEN).

**Flyer :** A réaliser pour avril – Quel logo pour illustrer graines de maternelles ? Garde t'on l'image de l'enfant entre les 2 adultes ? Chacun voit de son côté (Les Epis avec Bertrand, Alexandre avec la Com Ville, Anne avec le réseau etc. ..)